

Communiqué de presse



Défense de l'emploi associatif : le gouvernement annonce une concertation nationale mais maintient la suppression des contrats aidés

Le 9 novembre 2017

L'Assemblée nationale a voté cette nuit la réduction massive des crédits alloués aux emplois aidés, passant de 2,4 milliards en 2017 à 1,4 milliards dans le projet de loi de finances de 2018, soit une diminution de 41,6 %. Il met ainsi au chômage 250 000 personnes en 2 ans.

Le 18 octobre, a eu lieu une première « journée noire des associations » pour refuser cet immense plan social sur les contrats aidés et une nouvelle **mobilisation associative et syndicale est engagée pour faire du 10 novembre une seconde journée noire** avec l'organisation, localement, de nombreuses actions (manifestations, marches, happenings, débrayages, grèves, opérations « assos mortes », etc.). L'objectif est également de faire pression sur le Sénat pour qu'il revienne sur le vote de l'Assemblée nationale entérinant la baisse drastique des contrats aidés.

Face à la mobilisation, également relayée par des élu.e.s locaux, le gouvernement a annoncé la sanctuarisation de certains contrats aidés dans les secteurs liés à l'urgence sociale et au handicap, et plus récemment aux emplois dans les quartiers prioritaires. Néanmoins, **en refusant de revoir à la hausse l'enveloppe globale des crédits alloués, ces annonces resteront sans effet**. Multipliant les rustines, le gouvernement a également amendé la loi de finances pour augmenter de 25 millions d'euros le FDVA (soit l'équivalent de 1% de la diminution des crédits emplois aidés). Rien de tout cela ne permettra de protéger les emplois associatifs menacés de disparaître à très court terme.

« Au lendemain de ce vote assassin, le Premier ministre, accompagné de M. Hulot et M. Blanquer, développe une communication valorisant ces mêmes associations qu'ils viennent de poignarder » évoque Jean-Claude Boual du CAC (voir #AvecLesAssos). **M. Philippe annonce maintenant une concertation** avec des chantiers de travail sur le développement de la vie associative, pour faire des propositions en matière de financement, d'engagement, d'accompagnement et de politique de la vie associative.

Nous saluons ces premiers résultats. **Le Premier Ministre répond aux revendications des associations citoyennes qui ont demandé l'ouverture d'une négociation**, associant toutes les associations contribuant à l'intérêt général, sur le devenir des associations, l'évolution des financements et l'emploi associatif. Les associations doivent, pour leurs missions au service de l'intérêt général, pouvoir rémunérer leurs salarié.e.s de façon stable à travers des CDI, dans le respect du code du travail, tout en maintenant un dispositif adapté de retour à l'emploi.

Pour qu'une véritable négociation s'engage, les associations doivent rester plus que jamais mobilisées. C'est ce qu'elles feront dès le 10 novembre et dans les semaines qui suivent.